
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

29 avril 2010
Français
Original : anglais

New York, 3-28 mai 2010

**Application de l'article VI du Traité
sur la non-prolifération des armes nucléaires
et de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la décision de 1995
sur les « Principes et objectifs de la non-prolifération
et du désarmement nucléaires »**

Rapport présenté par le Japon

Conformément à l'alinéa 12 du paragraphe 15 du chapitre consacré à l'article VI dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, le Gouvernement japonais rend compte ci-après des mesures qu'il a prises pour appliquer l'article VI du TNP et le paragraphe 4 c) de la décision de 1995 sur les « Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires ».

1. Contribution au processus d'examen du TNP en 2010

Le 23 mars, les Gouvernements japonais et australien ont présenté au Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un document de travail pour la Conférence d'examen de 2010, intitulé « Nouvel ensemble de mesures pratiques de désarmement et de non-prolifération nucléaires pour la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 ».

Les ministres des affaires étrangères des deux pays ont confirmé que ce document faisait suite à la Déclaration commune intitulée « Un monde exempt d'armes nucléaires » publiée par les Ministres des affaires étrangères australien et japonais à l'issue de leur réunion de Perth, et qu'il résultait d'un examen attentif, renvoyant en même temps au rapport de la Commission internationale de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

La Commission, créée en septembre 2008 à une initiative des Gouvernements japonais et australien, est une instance indépendante réunissant d'éminentes personnalités. Elle a publié en décembre 2009 un rapport contenant des recommandations et des programmes concrets, dont le document intitulé « Nouveau consensus international sur l'action en faveur du désarmement », soumis à la présente Conférence à titre de référence.



2. Attachement aux trois principes de la non-nucléarisation

L'État japonais demeure attaché aux « trois principes de la non-nucléarisation », qui résument sa politique en la matière : ne pas posséder d'armes nucléaires, ne pas en produire et ne pas autoriser leur introduction au Japon. Ses gouvernements successifs, y compris le gouvernement actuel du Premier Ministre Yukio Hatoyama, ont à maintes reprises déclaré que le Japon continuerait de respecter ces principes.

3. Action engagée en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Le Japon attache une grande importance à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui est un des piliers du régime du TNP. « L'initiative du Japon visant à promouvoir l'entrée en force du TICE » a été présentée par le Ministre des affaires étrangères, Katsuya Okada, à la sixième Conférence destinée à faciliter l'entrée en vigueur du TICE, en septembre 2009. Le Japon voulait ainsi redoubler d'efforts pour inciter les États visés à l'annexe 2 n'ayant pas encore signé ou ratifié le Traité à saisir toute occasion, notamment les réunions au sommet entre chefs d'État, pour accélérer la mise en place du Système de surveillance international et collaborer avec les États concernés pour l'entretien des installations dans le cadre de cette initiative du Système. Le Japon a pris plusieurs mesures :

- Lorsque le Premier Ministre Hatoyama s'est rendu en Inde en décembre 2009, il a évoqué la question du TICE et en a discuté avec son homologue indien, ce qui a permis d'inclure une référence au Traité dans la Déclaration conjointe que les deux ministres ont publiée ensuite;
- Pour accélérer la ratification du Traité par les États visés à l'annexe II et promouvoir la création du Système de surveillance international, le Gouvernement japonais a invité en mars 2010 des délégations d'États n'ayant pas encore ratifié le Traité à visiter les installations du Système, installées sur son territoire, et à procéder à un échange de vues sur le Traité avec les autorités japonaises compétentes;
- De janvier à mars 2010, dans le cadre de l'assistance technique fourni aux pays en développement pour appuyer la mise en place du Système de surveillance international, le Japon a invité 11 administrateurs de divers pays, qui doivent mettre en place un réseau mondial d'observation sismique des essais nucléaires, à assister à un cours de formation en la matière, leur donnant la possibilité d'acquérir les connaissances et les techniques les plus récentes dans ce domaine.

4. Activités préparatoires en vue de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles

Le Japon souligne qu'il importe d'entamer de toute urgence la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il fait tout ce qu'il peut pour que la Conférence du désarmement sorte de l'impasse et puisse engager rapidement la négociation en vue d'un traité. À la Conférence du désarmement, en mai 2009, il a contribué avec d'autres pays à l'adoption d'un programme de travail comprenant une décision de négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En août 2009, le Japon a organisé à Genève, avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, un séminaire sur ce traité invitant des experts du Groupe international d'étude sur les matières fissiles (IPFM) et du Centre de recherche, de formation et d'information sur la vérification (VERTIC). En septembre 2009, le Japon, le Canada et les Pays-Bas ont présenté à la Conférence du désarmement, en tant que document officiel, un texte établi par le Centre, intitulé « A Treaty Banning the Production of Fissile Materials for Nuclear Weapons or Other

Nuclear Explosive Devices, with article-by-article explanations » (Un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, avec des explications, article par article) afin de fournir aux États membres de la Conférence du désarmement des références utiles pour la négociation future d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Il est regrettable que, depuis l'adoption d'un programme de travail en 2009, les négociations n'aient pas encore véritablement commencé. À plusieurs reprises, s'adressant notamment aux ministres des affaires étrangères, le Japon a appelé divers États membres de la Conférence du désarmement à accepter d'entamer sans tarder les négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. En octobre 2009, le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Okada, a visité le Pakistan et évoqué avec son homologue la possibilité de collaborer pour ouvrir les négociations à brève échéance.

5. Présentation de résolutions sur le désarmement nucléaire à l'Assemblée générale des Nations Unies

Depuis 1994, le Japon présente chaque année à l'Assemblée générale une résolution sur le désarmement nucléaire.

En 2009, compte tenu de l'évolution récente de la situation internationale en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération nucléaires, le Japon a de nouveau présenté à l'Assemblée générale un projet de résolution sur le désarmement nucléaire. Le 2 décembre 2009, ce projet de résolution a été adopté par l'Assemblée réunie en séance plénière, à une majorité écrasante de 171 voix.

La situation en matière de désarmement demeure préoccupante, mais le Japon entend poursuivre ses efforts sur le plan diplomatique pour maintenir et renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération fondé sur le Traité de non-prolifération nucléaire, ce qui va dans le sens de la volonté politique qu'a exprimée la vaste majorité de la communauté internationale en adoptant la résolution susmentionnée.

6. Coopération en vue de la dénucléarisation en Russie

Au Sommet de Kananaskis, en juin 2002, les dirigeants du G-8 ont annoncé la création d'un « Partenariat mondial du G-8 contre la prolifération des armes de destruction massive et les matières connexes », qui vise à trouver des solutions aux problèmes de prolifération, désarmement, lutte contre le terrorisme et sécurité nucléaire. Le Gouvernement japonais s'est engagé, dans ce cadre, à verser une contribution de plus de 200 millions de dollars, dont 100 millions devaient aller à un programme du G-8 visant à éliminer les excédents russes de plutonium militaire et le reste à des projets de démantèlement de sous-marins nucléaires russes réformés. Depuis lors, le Japon a aidé la Russie à démanteler six sous-marins nucléaires réformés. En outre, sur la base de la décision de 2006, le Japon se prépare à collaborer à la construction d'une installation de stockage de compartiments de réacteurs dans la baie de Razvoynik.

Faisant fond sur le démantèlement de six sous-marins nucléaires réformés dans l'Extrême-Orient russe à la fin de 2009, le Japon envisage de nouveaux domaines de coopération bilatérale.

7. Efforts visant à encourager l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Depuis 1983, le Japon a invité plus de 700 participants au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement à se rendre au Japon, notamment à Hiroshima et à Nagasaki. De jeunes fonctionnaires qui seront un jour appelés à négocier des accords de désarmement ont ainsi pu constater sur place les conséquences terribles et durables de l'explosion de bombes atomiques. Le Japon continuera de contribuer à ce programme.

Le Japon estime que la communauté internationale doit être bien informée des effets dévastateurs des armes nucléaires. Conformément au souhait du peuple japonais que ces armes ne soient plus jamais employées, le Gouvernement japonais a aidé à plusieurs reprises des administrations locales et des organisations non gouvernementales de plusieurs pays à organiser des expositions sur la bombe atomique.

En 2009, en marge de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2010, le Japon a accueilli un séminaire sur le désarmement et la non-prolifération, et plus particulièrement sur les moyens pratiques et les outils permettant de sensibiliser l'opinion par l'éducation, ainsi que sur son rôle dans le renforcement du TNP. Un livre illustré sur la bombe atomique, intitulé *On That Summer Day (En ce jour d'été)*, a été distribué aux participants.

En août 2009, dans le cadre de la Conférence sur les questions de désarmement, à Niigata, une session sur le rôle de la société civile et des médias s'est tenue en présence d'éminents éducateurs.

Le 3 mai 2010, premier jour de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, le Japon a organisé avec le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU une réception et un concert en l'honneur des Hibakusha (personnes ayant survécu aux bombes atomiques lancées en 1945 sur le Japon) et de l'action qu'ils mènent auprès des jeunes pour les sensibiliser aux dangers des armes nucléaires.
